

Vers sept heures, après les affaires de routine, M. LaFontaine se leva et commença la lecture de ces lettres; il fut de suite et dès l'abord interrompu par le col. Prince qui voulut s'opposer à cette lecture comme étant inutile, oiseuse et déplacée; le brave colonel, qui était un peu poudré (qu'on nous pardonne l'expression) allait faire une brillante improvisation, quand les cris, à l'ordre! par-tis de tous les coins de la salle et l'injonction formelle et répétée de l'orateur le forcèrent de couper court et de s'asseoir.

M. LaFontaine continua au milieu du silence et de l'attention générale; les membres du côté ministériel qui probablement n'avaient eu jusqu'alors communication que d'une partie de ces lettres, les écoutèrent toutes avec un vif intérêt. L'étonnement se peignait sur plus d'un visage. Ils se regardaient entre eux, comme pour se demander: est-ce bien vrai? Et puis les yeux se portaient naturellement sur ces hommes assis sur les banquettes ministérielles, qui prétendent représenter le Bas-Canada, qui furent la cause et l'objet de cette correspondance et qui sont reconnus aujourd'hui par tout le monde comme la cause de tous les enlarmas et de toutes les difficultés.

Le président du conseil se fessait remarquer au premier rang par une agitation fébrile de tous les membres et des mouvements nerveux et convulsifs; les changements continus de sa pose dans son fauteuil indiquaient un malaise et un état de souffrance qu'il s'efforçait en vain de cacher sous un air faux et emprunté de glorieuse satisfaction et de triomphe.

C'était quelque chose de pitoyable, de profondément triste et humiliant, au milieu du silence solennel de cette séance parlementaire, quand tous les visages étaient calmes, graves et pleins de réserve, de voir le sourire moqueur et sardonique rempli d'indécence vanité et de mépris, emprunt sur les lèvres de M. Viger; il y avait de quoi soulever de dégoût et d'indignation les cœurs les moins prévenus contre lui. Ses collègues du Bas-Canada, comme tout le monde présent, semblaient comprendre la gravité de la situation et la sévérité de la censure exprimée par le chef du ministère d'une manière non équivoque. M. Viger voulait paraître triomphant! Vous pouvez juger comme il avait droit de l'être.

M. Drapeau en se levant pour donner quelques explications, se plaignit amèrement de la conduite de MM. CARON et LA FONTAINE. Cette correspondance, selon lui, était privée et confidentielle et jamais elle ne devait arriver au jour de la publicité; il ne savait comment quelques uns de ses lettres avaient pu parvenir entre les mains de M. LaFontaine, à qui il n'a le droit d'en donner communication à la chambre. Il en vint ensuite au mérite de cette correspondance, qu'il avait commencée avec la meilleure foi du monde et seulement dans le but de bien général de la province. Il reconnut que la majorité du Bas-Canada a droit de prendre part à l'administration, comme celle de l'autre section de la province, et c'est vers cette fin que fut dirigé l'effort de cette démarche auprès de M. LaFontaine et de ses amis; il est fâché qu'elle n'ait pas réussi, mais en même temps il proteste contre la violation du secret de quelque part qu'elle vienne.

Les discours de M. Drapeau furent le commencement d'une discussion qui dura une heure ou deux et que nous sommes loin d'avoir entendue avec satisfaction.

Après ce qui venait de se passer, l'état de la province depuis la résignation des ex-ministres, jusqu'à ce jour tombait naturellement sous la considération de la chambre. La lecture de la noble lettre de M. LaFontaine, dont nos lecteurs pourront apprécier mieux que nous le langage ferme et digne, avait éré dans tous les cœurs l'enthousiasme et la gratitude. L'occasion était magnifique; jamais depuis longtemps elle s'était présentée aussi belle, aussi avantageuse; comme un général habile et expérimenté M. LaFontaine avait conduit son parti à la bataille, il lui avait donné la plus belle position; il avait mis pour ainsi dire, l'ennemi à sa merci; et quand commença le combat, les paroles du chef étaient assez éloquentes pour animer les combattants, leur faire déployer toute leur énergie, leur activité et leur courage, et les faire se battre tous comme des hommes.

Les circonstances, selon nous, sont assez graves, pour nous faire dire sans crainte et sans ménagement toute notre pensée sur les débats de mardi soir. L'opinion publique a déjà prononcé, et que nous regrettons de mentionner, mais ce qu'il est bon de mentionner, puisque le journalisme doit être l'écho de l'opinion publique. L'opposition n'a pas fait tout ce qu'elle devait faire dans cette circonstance solennelle. Elle a manqué d'ordre, d'organisation et de plan de défense. On devait s'attendre à une vive attaque de la part du cabinet et de leurs amis, à des reproches, à des récriminations; il fallait avoir préparé une vigoureuse résistance.

L'opposition a été presque muette, calme et tranquille, quand elle devait parler, s'agiter et combattre. Il fallait prendre tous les avantages de la position magnifique que lui avait faite M. LaFontaine dans cette séance; nous admettons bien que sa lettre suffisait pour montrer l'intrigue, la malhonnêteté, les faiblesses du cabinet; qu'elle contenait tous les principes que les canadiens doivent suivre en politique, et tous les sentiments qu'ils doivent chérir et cultiver dans leurs cœurs; mais après la lecture de cette lettre, il fallait répondre aux déclarations fausses et mensongères de MM. Drapeau, Viger, et le Col. Prince; il fallait arracher ces masques, dont ils couvrent et leurs visages et leurs actions; c'était le moment de les prendre à bras-le-corps l'un après l'autre, de les chasser et de les fustiger comme ils le méritent; c'était le moment de dérouler encore le tableau des iniquités politiques et des injustices des dernières années; c'était le moment de protester contre le système qui livre la province pieds et poings liés, aux caprices des gouvernements et à des roués politiques comme M. Drapeau; l'opposition n'a pas fait cela, c'est en quoi elle a tort.

Quel était le véritable but de l'honorable procureur-général du Haut-Canada? n'était-ce pas de faire du tripatage et de la duperie? Après avoir sacrifié deux ou trois canadiens-français, pour donner une apparence de justice et de légalité à son gouvernement, il désirait le remplacer par deux ou trois autres, qu'il aurait sacrifiés de la même manière à la première occasion.

C'est en vain qu'il a cherché à justifier la marche inconstitutionnelle de ses procédés; convenait-il à un premier ministre d'ouvrir ainsi, sans consulter ses collègues, et à leur insu, une correspondance avec les chefs de l'opposition, afin de connaître ses vues et ses desseins; et quand il était en possession de tout ce qu'il désirait savoir, de laisser là toute cette correspondance, et de se retrancher derrière l'invincibilité de ce qu'il voulait appeler des choses privées et confidentielles?

On voit par la première lettre de M. Caron à M. LaFontaine, que M. Drapeau avait eu avec (M. C.) une conversation dont le but était de voir s'il n'y

avait pas moyen d'obtenir l'appui de la majorité Bas-Canadienne; dans cette conversation, on parla de la retraite de MM. VIGER et PAINKRAVE, comme d'une affaire essentielle. Le nom de M. MORIN fut mentionné comme une des personnes, qui pourrait remplacer ceux plus haut nommés; tandis que M. LaFontaine fut considéré comme devant être placé quelque part et exclu du cabinet. Cette conversation était privée et confidentielle; aussi M. Caron n'en a jamais dit mot à qui ce fut.

M. Drapeau ne se contenta pas de cela, il écrivit de nouveau à M. Caron quelques semaines plus tard, et dans une conversation subséquente à sa lettre, le chargea de voir ses amis politiques et d'ouvrir avec eux une négociation, aux fins d'effectuer les plans que tous les deux ont en vue.

M. Drapeau, on peut le voir des l'abord, n'a pas droit de se plaindre de la publication de la correspondance qui suivit. Comme homme politique et comme chef de parti, il devait connaître la conséquence de ses démarches. Il voulait obtenir l'appui de la majorité du Bas-Canada, il savait, il reconnaissait que sans cet appui il ne pouvait rien faire de bon, et il essayait de placer à ses côtés au pouvoir, des hommes possédant la confiance de cette majorité.

Maintenant n'est-il pas évident à tout le monde, que pour accomplir la tâche dont il avait bien voulu se charger, M. Caron ne pouvait faire autrement que de communiquer à M. LaFontaine et à ses amis, tous les détails de ses relations avec M. Drapeau. La conduite de M. Caron dans cette circonstance a été parfaitement honorable et convenable. Quant à celle de M. LaFontaine, on ne peut avoir pour elle trop d'admiration et trop de gratitude. Ses compatriotes doivent lui savoir gré de la manière habile dont toute cette affaire a été conduite entre ses mains, et M. Drapeau, à l'heure qu'il est, doit s'apercevoir qu'il a eu affaire à un homme qu'il ne connaissait pas tout-à-fait.

Maintenant arrivons à la position occupée par M. Viger et ses collègues du Bas-Canada. Elle était, mardi soir, digne de toute leur carrière ministérielle. Comment le président du conseil a pu se lever et porter la parole, comment il a pu articuler des mots après ce qui venait d'être lu sur son compte, après la censure passée sur lui par M. Drapeau, c'est plus que nous pouvons expliquer, c'est plus, cent fois plus que ce à quoi nous nous serions attendu de sa part. M. Viger s'est déjà plaint plusieurs fois, que nous nous servions contre lui de l'insulte et de la calomnie au lieu d'arguments et de faits. Nous n'avons pas répondu encore à ses récriminations, parce que nous ne les croyons pas légitimes. Nous ne voulons pas aujourd'hui, pas plus que par le passé, insulter qui que ce soit, encore moins les vieillards; mais nous croyons que l'égoïsme n'exuse pas des fautes aussi graves que celles dont il se rend chaque jour de plus en plus coupable; et lorsque ces fautes compromettent les intérêts les plus chers de notre pays, nous croyons de notre devoir, et nous n'hésitons jamais, de les signaler à l'administration publique. Ainsi nous faisons que la conduite de M. Viger, mardi soir, était ridicule, scandaleuse et criminelle au plus haut degré.

Dans un discours animé et perfide, il a qualifié la conduite de l'honorable membre par Terrebonne, de la plus grande violation de confiance qu'il n'eût jamais rencontrée dans la vie publique ou privée d'aucun individu. Il n'y a (selon lui) aucun précédent, aucun cas d'une pareille conduite dans les fastes parlementaires d'aucun pays. Quant à ce qui concernait M. Viger était fier que cette correspondance fut mise au grand jour!

On avait voulu le faire passer pour un vieillard caniculaire et ambuleur, et aujourd'hui la publication de cette correspondance, prouvait jusqu'à l'évidence, le désintéressement de sa conduite, qu'il travaillait seulement pour le bien de ses compatriotes! et que depuis deux ans il était prêt à résigner!!

A côté de ces paroles, en regard de ces paroles, les meilleurs commentaires, les meilleures explications, les plus forts arguments, le plus complet démenti, la réfutation la plus entière, sont contenus dans ces mots écrits par M. Drapeau dans sa lettre à M. Caron, du 19 novembre 1845: "JE NE VOUS CACHERAI PAS ET JE VOUS RÉPÈTERAI CE QUE JE VOUS AI DÉJÀ DIT. QUE JE CONSIDÈRE DEPUIS LONGTEMPS L'ABANDON PAR M. VIGER DE LA PLACE QU'IL OCCUPE, COMME ESSENTIEL À LA FORCE DU GOUVERNEMENT!"

M. Drapeau ne dit pas que le remplacement de M. Viger par un autre, donnerait de la force au gouvernement; il dit, comme vous voyez, que le fait seul de sa retraite est essentiel à la force du gouvernement. C'est dire à M. Viger qu'il est chargé au ministère, qu'il est de trop, qu'il est un boulet attaché aux pieds de l'administration.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Drapeau a cherché en dehors des éléments qui composent le cabinet, à reconstruire la partie de ce cabinet organisée pour le Bas-Canada; on voit par la teneur de la correspondance, qu'il n'a pas confiance dans les membres actuels, qu'il les croit incapables, qu'il admet qu'ils ne possèdent pas la confiance de leurs compatriotes, et qu'il travaille à la formation d'un meilleur gouvernement.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Drapeau et tous ses amis reconnaissent et admettent, à la face du parlement, à la face du pays, que M. Viger ne représente pas ses compatriotes, qu'il n'a pas leur confiance, qu'il n'a pas d'influence dans le pays.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. En présence des représentants des canadiens-français, qui le répudient et le méprisent; et en présence de ses amis et de ses proches, qui le supplient de résigner, de ne pas souiller plus longtemps son nom, de ne pas le traîner dans la boue, M. Viger se frappe la poitrine, en appelle au ciel de la bonne foi et du désintéressement de ses intentions.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. Il reste au pouvoir, non pas par vanité ou par ambition, car il est humble et tout le monde sait qu'il ne parle jamais de lui; non par avance, car il n'en a pas comme vous savez; il avait dit un jour en acceptant la place de président du conseil, "je veux servir mes compatriotes et pour prouver mon désintéressement je n'accepterai aucun salaire."

Pour lui c'était une résolution magnanime, c'était quelque chose d'héroïque. Si bien que c'était au dessus de ses forces; sa santé s'altéra à la pensée de la résignation des Ecus; il fallut revenir sur une démarche aussi dangereuse; si donc il vous arrive de jeter un coup d'œil sur les comptes publics de 1845, mis il y a quelques jours devant l'assemblée législative; à la page 40, vous lisez l'ordre suivant:

DENIS B. VIGER, douze mois de SALAIRE, comme Président des Comités du Conseil Exécutif, jusqu'au 31 Décembre 1845, £1000. Ct.

M. Viger, comme on voit, est un homme maltraité par ses collègues, par le côté ministériel, par l'opposition, par l'opinion publique, par les journaux, par tout le monde. Il n'y a que le Budget qui lui soit fidèle, ou bien encore, tout le monde à tort et à raison. Que Dieu lui soit en aide!

Du président du conseil passons au Col. Prince; nous avons un petit compte à régler ensemble; c'est encore là un caméléon politique, qu'il est intéressant d'étudier un peu et de faire connaître à nos compatriotes; le Col. Prince ne change pas du tout ses couleurs et son drapé; que ce soit par accident, (à la chute d'un ministère par exemple) jeté, ou plutôt tombé dans les rangs de l'opposition pour quelques jours, il se rappelle de suite qu'il est ministériel, et il tend la main aux nouveaux venus, avec la meilleure grâce du monde; que ce soit ses anciens amis ou leurs adversaires, peu lui importe, il est ministériel quand même, comme M. DALY qui est représenté *as not sticking to office!*

Le brave col. est ce qu'on appelle en France un *ventru*; c'est-à-dire des gens, qui se hussent aller aux inspirations de l'abdomen et de l'estomac; le nom de M. JOHN PAINKRAVE, le même dont il s'agit, est inscrit de course à la 36e page du Budget, comme suit:

JOHN PRINCE, CONSEIL DE LA REINE. Pour services comme agent du Conseil de la Couronne dans le district de Brock, London et de l'ouest, et l'ouest de l'ouest dans les districts de London et de l'ouest, £300 10s. C'est toujours ça, en attendant mieux.

Au sujet de la correspondance, le Col. Prince a fait un discours, qui a dû blesser à bon droit les membres libéraux de la chambre. Tout en défendant la conduite de M. Drapeau et en accusant celle de M. LaFontaine, il s'est laissé emporter dans de malignes déclamations sur l'impraticabilité de tous les canadiens en général.

Plus je nie dans cette chambre, a dit le colonel Prince, plus je deviens convaincu qu'il est impossible de le concilier sur des principes véritablement bretons."

Si les principes mis aujourd'hui en usage par le gouvernement sont des principes bretons, nous pouvons dire au colonel Prince qu'il a raison; que jamais les canadiens ne seront satisfaits et conciliés par un système qu'ils considèrent comme la violation de tous les principes constitutionnels anglais.

On se rappelle les éloges donnés au lord Metcalfe durant son administration, par ce même Col. Prince qui l'avait déshonoré auparavant. Les canadiens étaient désignés par lord Metcalfe comme des hommes turbulents et dangereux; mais dans le temps même où il publiait ses fameuses réponses aux adresses, dans le temps où il insultait tout un peuple dans la personne de ses chefs et de ses organes, parce qu'ils voulaient en partie le gouvernement responsable, comme on l'entend en Angleterre, dans ce temps-là même, disons-nous, M. Drapeau, son ministre, voulait appuyer son gouvernement sur ces hommes dangereux et turbulents, dénoncés par son maître. Ne voit-on pas aujourd'hui la mauvaise foi de notre ex-député gouverneur? Ne voit-on pas combien M. LaFontaine et ses collègues avaient raison.

On a beau dire et beau faire, la vérité et les principes triompheront encore, car on finit toujours par reconnaître que "Honesty is the best policy."

ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'OPPOSITION.

A une assemblée tenue jeudi le 2 avril 1846, composée des membres suivants de l'assemblée législative du Canada, savoir:

MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bouthillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Châteauguay, Desaulniers, Du wit, Drummond, Lacoste, LaFontaine, Laurier, Latournerie, Laurin, Leslie, Morrill, Morin, Méthot, J. S. McDonald, Nelson, Price, Roblin, Rousseau Taché, Thompson.

L'hon. M. Baldwin fut appelé au fauteuil et M. Drummond fut prié d'agir comme secrétaire.

Sur motion du Dr. Taché, secondé par M. Leslie le fut.

Résolu, 1^o.—Que la discussion qui s'est élevée le 27^e jour du courant, sur une motion faite par M. Cameron dans la chambre d'assemblée, nous ayant convaincu qu'une correspondance importante a récemment eu lieu, au sujet d'un changement proposé dans l'administration provinciale, et le pays en général ayant un profond intérêt à s'assurer de ce que comporte cette correspondance, il devient de notre devoir comme représentants d'une partie considérable du peuple du Canada, d'exiger d'une manière pressante des membres du parti libéral qui ont eu part à cette correspondance, de la communiquer en entier à cette assemblée, s'il l'ont en leur possession.

Plusieurs des membres ayant alors déclaré qu'il était en général le cas de l'hon. M. LaFontaine était partie dans la correspondance en question, ce monsieur fut requis de se conformer au désir exprimé par la résolution qui précède, et sur ce, il produisit les papiers suivants:

- 1^o. Extrait d'une lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 7 septembre 1845.
2^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 8 sept. 1845.
3^o. Lettre de l'hon. L. H. LaFontaine à l'hon. E. R. Caron, en date du 10 sept. 1845.
4^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. W. Drapeau, en date du 17 sept. 1845.
5^o. Lettre de l'hon. W. Drapeau à l'hon. E. R. Caron, en date du 16 octobre 1845.
6^o. Lettre du même au même, en date du 19 nov. 1845.
7^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron, à l'hon. W. Drapeau, en date du 26 sept. 1845.

Ces lettres étant lues par le secrétaire, il fut proposé par M. Bouthillier, secondé par M. Armstrong et

Résolu, 2^o.—Que cette assemblée fait ses sincères remerciements à l'hon. M. LaFontaine pour lui avoir communiqué l'importante correspondance qui vient d'être lue, et cette assemblée pense qu'elle doit déclarer que la nature de la dite correspondance, est telle qu'elle oblige M. LaFontaine de la rendre publique, lorsqu'il sera appelé à la faire à sa place en parlement—et il est ensuite sur motion de M. Cameron, secondé par M. Chabot,

Résolu, 3^o.—Que la conduite de M. LaFontaine pendant toute cette négociation a été celle d'un vrai patriote, d'un homme d'état et d'un vrai Canadien, et elle est éminemment calculée pour confirmer et rendre encore plus forte la confiance que nous reposons en lui depuis longtemps.

(Signé) LEWIS T. DRUMMOND, Secrétaire. (Vraie Copie), LEWIS T. DRUMMOND, Montréal, 2 avril 1846.

LE PREMIER STEAMBOAT.—Le Prince Albert, qui a hiverné dans la Rivière Latorque est arrivé à notre port, aujourd'hui, vers midi, venant de Laprairie. Rien n'empêche maintenant ce vaisseau traverser de faire ses voyages réguliers entre les deux places.

Le chemin de fer de la Prairie à St. Jean est en activité depuis quelques jours. Les steamboats du ac n'étaient pas encore arrivés ce matin.

P. S.—Le Richelieu venant de Chambly, vient d'entrer dans notre port. Le St. Louis sera ici lundi soir, et le Canada, le Queen, le Syndham doivent partir de Sorol mardi ou mercredi prochain. Le Richelieu repartira de notre port pour Chambly samedi à 9 heures du matin, s'arrêtant à Varonnes, à Verchères, etc.—

ADRESSE DE L'ASSOCIATION DU COMMERCE LIBRE, AU PEUPLE DU CANADA.

COMPATRIOTES, Il est arrivé, dans les affaires commerciales de cette colonie, une crise qui demande l'énergie, et l'attention la plus dévouée de tous ceux qui ont à cœur l'avancement de ses intérêts divers et éminents.

Cette crise est venue de la nouvelle politique commerciale de la métropole, politique qui attaque la base même de toute protection quelconque, et expose à la fois cette colonie et la mère-patrie aux conséquences les plus graves d'une lutte sans borne avec les autres nations. S'opposer à cette politique, serait non seulement inutile, mais incompatible avec le but de cette association.

Convaincus, comme nous le sommes, que le principe d'un commerce libre, appliqué de la manière la plus étendue, est un bon principe, et sous tous les rapports le plus sage qu'un pays puisse adopter pour assurer la prospérité de toutes les classes; convenons nous, [puisque la métropole nous a été en ce moment la fleur dont jusqu'à présent nous avons joui, dans ses marchés,] que la prospérité du Canada ne peut être maintenue, qu'en rendant ce commerce libre, et qu'en laissant à son industrie et à ses capitaux la faculté de poursuivre leur distribution et leur emploi naturel; mais craignant en même temps que notre législation ne soit pas encore disposée à donner effet par statut à ces vues libérales, nous avons cru prudent et désirable de nous former en société, dans le but de réunir en un seul corps tous ceux qui partagent nos opinions à cet égard. Par ce moyen, nous étendons notre influence, nous réunissons nos vues et intérêts, nous atteignons l'unité de fin et d'action, et par là nous nous mettrons en état de faire le triomphe de nos principes dans les lois commerciales de la Province.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

commerce de transport, par l'abrogation de toutes imposi-

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que